



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/366/Add.4
16 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 119 de l'ordre du jour

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 16 octobre 1996, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres des 17 et 20 septembre et des 2 et 11 octobre 1996 (A/51/366 et Add.1 à 3), j'ai l'honneur de vous informer que Sao Tomé-et-Principe et le Tchad ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
